Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 7 Octobre 1886 [redacted]31.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Le Clocher du Village.

Le clocher de mon village,
Se dressant vers le ciel bleu,
Montre à l'homme qui voyage,
Le chemin qui mène à Dieu.

Se mirant dans la rivière,
Qui coule au pied du coteau,
Il domine la chaumière,
Il domine le château ;
Le dernier il se colore,
Aux feux du conchant vermeil ?
Le premier il voit l'aurore
Et dit bonjour au soleil.

Au pays qui m'a vu naître,
Quand je retourne en chantant,
Qu'il m'est doux de reconnaître
Mon vieux clocher qui m'attend !
De loin il semble me dire,
M'accueillant au rendez-vous :
" La paix que ton cœur désire,
" Ne se trouve que chez nous."

Voix du ciel, mystique et sombre,
Qui nous parle tous les jours,
On entend sonner dans l'ombre,
La cloche aux sons lents et sourds.
Du haut de la maison sainte,
Son chant me répond au cœur ;
Et toujours la cloche tinte,
Pour la joie et la douleur.

Savez-vous pourquoi je l'aime,
Ce témoin des anciens jours ?
Il a sonné mon baptême,
Il a béni mes amours.
Il a de ma pauvre mère,
Bercé le dernier sommeil.
Il a dit à mon vieux père :
" Dors en paix jusqu'au réveil "

Le clocher de mon village,
Se dressant vers le ciel bleu,
Montre à l'homme qui voyage,
Le chemin qui mène à Dieu.

PENSÉES.

Le sage se demande à lui-même la cause de ses fautes ; l'insensé la demande aux autres.

L'amour dissimulé est au cœur ce qu'est un rayon dans la nuit.

L'égoïste se distingue principalement par son impatience à supporter les défauts d'autrui, tandis qu'il impose les siens.

Proposons-nous de grands exemples à imiter plutôt que de vains systèmes à suivre.

La moitié des humains vit aux dépens de l'autre.

L'amour est un sentiment contre lequel il n'y a rien à faire : il vous emporte.

Trop souvent un principe poussé à l'extrême et tendu outre mesure, s'épuise par ses propres excès.

Il n'est point d'âge ni de condition dans la vie où l'amitié ne soit toujours douce, souvent utile et quelquefois nécessaire.

On voit le jeune homme avide d'espérance s'agiter jusqu'à ce qu'il ait trouvé un objet où poser ses désirs inquiets, et jouir par avance de tout le bonheur que lui promet l'avenir.

En politique, dit Thiers, quand on n'abuse pas de la victoire, c'est qu'on n'en sait pas user.

Lorsque Dieu eut créé la femme, il ne dit pas que c'était bien ; il savait que tout le monde s'en apercevrait.

Le Calecon.

Les Anglais donnent parfois de bons exemples.

Le lord maire, M. Sullivan, membre du parlement, inaugurait dernièrement une école de natation.

Suivant l'usage antique et solennel, la cérémonie s'ouvre par un speech, sujet obligatoire : la natation, son utilité comme exercice hygiénique. Qui ne sait pas nager coule au fond de l'eau comme un plomb ; qui sait nager se sauve lui-même en cas de naufrage, et sauve les autres en cas d'accident. Vous voyez les développements. Le canard, idéal de l'homme ; la grenouille, dernier mot de la perfection. Au point de vue politique : l'avantage de savoir nager entre deux eaux. Sujet riche pour un orateur.

Mais voici qui est plus curieux. Le speech fini, on prie l'orateur de mettre le comble à sa bienveillance en piquant une tête dans le rivière. A lui l'honneur d'inaugurer l'école.

—Si ça peut vous faire plaisir..., dit l'orateur.

Et le voilà qui rejette son habit noir et défait sa cravate.

—*Aôh ! Shocking* ! crie tout à coup une voix perçante.

On avait oublié qu'il y avait des dames. Mrs Crawford peut-être.

M. Sullivan disparut derrière un paravant, d'où il revint un instant après revêtu du traditionnel caleçon. Avec sa bonne grâce ordinaire, il plongea dans la piscine.

Léandre qui traversait l'Hellespont pour aller voir Héro, et qui, d'ailleurs se noya au cours d'une de ses expéditions amoureuses, nageait à peine mieux que M. Sullivan.

Un enthousiasme indiscriptible éclate parmi les assistants. L'enthousiasme est le père de l'émulation.

Voici qu'un jeune clerc de la ville, rejetant ses vêtements, va tirer une coupe magistrale aux côtés de son chef. D'où un spectacle plein de grandeur. Tous les cœurs palpitent. Qui sera le vainqueur ?

Le supérieur faisait la planche. Le subalterne nageait sur le ventre et faisait des effets de dos pleins de sentiment.

Le supérieur sortit vainqueur, naturellement, de cette course épique. Il avait affaire à un subalterne intelligent. Où irions-nous, justes dieux, si les subordonnés était mieux musclés que le chefs ?

Que nous semble de cette histoire ? M'est avis qu'en tout et partout, celui qui énonce le précepte devrait être mis en demeure de "l'illustrer" par l'exemple.

Nous avons des professeurs chargés de nous apprendre le règlesde l'éloquence ; ils savent sur le bout du doigt tout ce qu'il faut pour égaler Démosthènes et Cicéron. Font-ils un discours ? Tous leurs auditeurs baillent à se démonter la mâchoire.

Une spirituelle actrice de la Comédie-Française disait naguère de je ne sais quel académicien : " Personne ne sait comme lui *ce qu'il faudrait* pour faire un chef-d'œuvre en cinq actes et en vers."

Eh bien, voilà un homme qui a professé les règles de la tragédie pendant vingt-cinq ans et qui n'a jamais peut-être écrit une scène digne de Campistron. N'est-ce pas déplorable ?

Ce serait bien amusant si, après une docte leçon sur ceci ou cela, on disait poliment à ces messieurs :

" Maître, mettez donc le comble à votre bienveillance en pratiquant vous même vos leçons. Voici le caleçon ! "

Z.

Acheteurs et Vendeurs.

L'acheteur doit être reçu par le vendeur d'une manière polie et agréable, et si ce dernier est connu intimement de son client, il doit le saluer par son nom et lui offrir la main. Ces échanges de courtoisies peuvent s'étendre autant que l'intimité le permet, mais ne doivent prendre que peu de temps. La politesse doit être observée en tout temps et le vendeur doit avoir une réputation faite et posséder la confiance entière de ceux qui la connaissent. Ainsi connu, le vendeur attirera une bonne clientèle chez son patron auquel il rendra alors de véritables services.

De la conduite du vendeur dépend son succès. Il doit, avant tout et toujours, se conduire en homme du monde, en dedans du magasin. Il ne doit jamais mentir, ni vanter les marchandises qu'il vend au-delà de leur mérite réel, car le mensonge nuit toujours à celui qui le fait et détruit la confiance qu'on pouvait avoir dans son auteur. Un vendeur peut user pendant un temps limité de certains moyens trompeurs, mais il sera promptement dénoncé par un client qu'il aura trompé et sa manière de faire nuira à la bonne réputation de son patron. Si le vendeur se conduit honnêtement et avec droiture vis-à-vis de ses clients, ceux-ci s'en apercevront, ils aprécieront sa manière de faire et demanderont toujours à être servis par celui qui aura su mériter leur confiance. De tels principes établiront pour ceux qui les mettront en pratique, une clientèle sérieuse et expliquent le succès de certains vendeurs.

Il ne faut jamais contredire un acheteur, ni lui imposer un article sous prétexte que c'est celui dont il a besoin, car le client aime à avoir son libre arbitre et ne se soucie nullement d'être servi par un commis qui prétend savoir mieux que lui quels sont ses besoins. Il ne faut jamais permettre à qui que ce soit d'intervenir ni de troubler une vente presque faite, car sa réussite dépend surtout des derniers moments et l'acheteur indécis profite toujours de la moindre interruption pour ne pas conclure son achat. Enfin et ceci est très important, il faut servir avec le même zèle et la même politesse les acheteurs importants et ceux qui ne font emplète que de menus articles.

Origine d'un mot.

On appelle en langage populaire "Pataquès" ou "Pat-à-qu'estce," une faute de langage, qui consiste à faire entendre un T final quand il y a une S, ou réciproquement, et plus généralement à faire entendre sur la voyelle initiale d'un mot, une consonne qui ne doit pas terminer le mot précédent. C'est surtout par la confusion de l's et du t que cette faute a lieu. (Dictionnaire de Littré.)

Voici quelle serait l'origine du mot "Pataquès"

Sous le Directoire, dans un bal, une dame laisse tomber son évantail.

Un danseur le ramasse.

Est-ce à vous, madame ?

Ce n'est pas t'à moi, monsieur.

Le danseur se retourne vers une autre dame.

Alors c'est à vous madame !

Ce n'est pas z'a moi.

Ce n'est pas z'a vous, ce n'est pas t'a vous...Je ne sais vraiement pas t'a qu-'est-ce.

Le Manitoba.

Jeudi, 7 Octobre 1886.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

M. Hugh Sutherland, président de la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson, est de retour d'Europe depuis quelques jours, et nous sommes maintenant en position de dire, que le projet de cette route que plusieurs plaçaient dans le domaine des chimères, est aujourd'hui une chose non-seulement possible, mais presque réalisée. Dès cet automne, au moins quarante milles de chemin seront construits. Déjà des lisses pour 60 milles sont rendues à Montréal, et les travaux vont de suite être poussés avec activité sur la section de Manitoba dont MM. Mann et Holt sont les entrepreneurs. La section de la Baie d'Hudson sera commencée aussi à bonne heure que possible au printemps prochain, et l'achèvement de la route jusqu'à la mer du Nord, n'est plus, selon toute probabilité, qu'une question de temps très-rapprochée.

La population de Manitoba et du Nord-Ouest doit être fière de cette heureuse réalisation de ses plus chères espérances. Grâce à l'initiative et à l'esprit d'entreprise des promoteurs de ce chemin, du président de la compagnie, M. Hugh Sutherland principalement, nous que l'on croyait ensevelis au fin fond des glaces du pôle, nous serons sous peu, plus rapprochés des marchés de Londres que New-York, Montréal et Québec.

Le gouvernement de Manitoba est pour une grande part dans la réalisotion si prompte de ce projet. M. Sutherland, qui est libéral, et que, par conséquent, on ne saurait accuser de se laisser aveugler par des considérations de parti admet franchement qu'il est redevable de son succès en Angleterre, à l'Administration actuelle. "L'acte concernant l'aide aux Chemins de Fer," a-t-il dit, a été la seule réponse, et l'argument le plus concluant que j'ai pu opposer aux objections qui m'étaient faites. J'ai demandé au gouvernement l'octroi de l'aide pourvu par cet acte, pour quarante milles de chemin et je l'ai obtenu, de suite; cette allocation, de $6,400 par mille, ne couvre qu'environ un tiers des frais de construction, et cependant, je n'aurais pu conclure d'arrangements sans ce point de départ, car pour rassurer les capitalistes, il fallait investir des fonds locaux dans l'entreprise.

Il est peu probable que les adversaires du cabinet Norquay se laisseront convaincre par ces faits, ils continueront à s'exclamer comme par le passé qu'il est opposé à la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, espérant qu'il en restera peut-être quelque chose, pour les prochaines élections locales. Mais nous sommes convaincus, que la grande majorité des électeurs saura donner crédit au gouvernement de ce qu'il a fait pour le succès de cette entreprise si importante pour notre province.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les travaux sur la section de Manitoba doivent commencer samedi prochain. Le chemin de fer partira du haut de la rue Logan à Winnipeg. Un corps d'ingénieurs est parti hier soir pour localiser la ligne. Tous les sous-contrats sont donnés. Plusieurs centaines d'hommes vont immédiatement pousser les travaux.

ACCIDENT SUR LE PACIFIQUE.

Dimanche matin la nouvelle se répandit que le train express qui devait arrivé à 9 heures, ne serait en gare qu'à 3 heures de l'après-midi, par suite d'un déraillement et de l'incendie de la plupart des chars qui formaient le convoi.

Voici un peu de mots l'histoire du désastre :

A 54 milles à l'est de Portage du Rat et à 2 milles à l'ouest de la station de Gilbert, la voie, après avoir traversé une longue coupe dans la roc, fait tout-à-coup une courbe et suit la base d'une élévation considérable qui vient aboutir à un marais d'une dizaine d'arpents en superficie qu'elle traverse sur une longueur de deux cents pieds. Là, le chemin ne repose pas sur des pilotis, mais est formé par la terre et les quartiers de rochers qui y ont été charroyés et qui ont cédé à la pression exercée par le passage des convois chaque jour. Quelques instants avant l'arrivée de l'express, un convoi chargé de fret passait en cet endroit, et pas le moindre danger n'était soupçonné. Comme l'engin tournait la courbe l'ingénieur Fetterly qui le conduisait regarda la voie et vit tout en face de lui que les lisses au lieu de continuer droit sur les bords du marais, étaient dérangées et allaient se perdre dans l'eau où tout le chemin était glissé. Le désastre était inévitable, et comme l'ingénieur renversait son engin, on arrivait à l'endroit fatal et la locomotive s'élancait dans le marais et faisait, sur le côté, environ le tiers du chemin. Le fait de Fetterley d'avoir renversé son engin et par là même appliqué les freins à vapeur, sauva le convoi d'une destruction complète. Les chars de 1ère classe et le char pullman furent les seuls qui restèrent sur la voie; le char de seconde classe fut renversé sur le côté, et le tender couvrit une partie de l'engin pendant que le char de la malle qui venait ensuite allait se briser sur lui. Pour comble de malheur, les lampes dans le char de la malle firent explosion et le feu vint ajouter ses horreurs à celles dont on était déjà en proie; à part du pullman qui fut repoussé en arrière tous les autres chars furent consumés.

L'on peut se faire une idée de l'épouvante des passagers se trouvant tout à coup, pendant la nuit et dans un endroit sauvage et marécageux, entourés de dangers rendus plus redoutables encore par les effets de l'imagination.

Sept hommes furent blessés plus ou moins grièvement. Un d'entre eux, le malheureux ingénieur Fetterley qui avait été littéralement ébouillanté, a succombé le lendemain de l'accident à ses souffrances.

Lundi la voie était réparée, et les convois n'ont éprouvé aucun retard depuis.

EXPOSITION PROVINCIALE.

LISTE DES PRIX.

Le cadre restreint de notre journal ne nous permet de donner que les noms des personnes que nos lecteurs ont le plus d'intérêt à connaître.

CHEVAUX POUR CARROSSE.

Etalon d'un an, 1er prix, François Phaneuf, Ile de Chênes.

CHEVAUX DE TRAIT.

Jument et son poulain, 2e prix, J. Landry, Lorette; 3e prix, A. H. Bertrand, LaSalle.

Pouliche d'un an, 2e prix, J. Landry, Lorette.

Pouliche de l'année, 2e prix, J. Landry, Lorette.

CHEVAUX DU PAYS.

Jument et poulain, 1er prix, Octave Allard, Saint-Boniface; 2e prix, Joseph Galarneau, Royal.

Pouliche de 3 ans, 1er prix, Joseph Galarneau, Royal.

BÊTES A CORNES.

Bœufs de travail, 2e prix, Octave Allard, Saint-Boniface.

DINDONS.

Un couple, blancs, 2e prix, L. J. Collin, Saint-Boniface.

MANUFACTURES.

Savon de manufacture, pas moins de 10 lbs., 1er prix, The Royal Soap Manufacturing Co., Saint-Boniface.

Impression, collection, 1er prix, "The Manitoban Printing Co."

Poisson fumé et huile de poisson, recommandé, L. J. Collin, Saint.Boniface.

GRAINS, FLEURS, ETC.

Blé, red fyfe, 25 minots, A. Dawson, Headingly, $100.00 et diplôme.

Pois, petits, N. Cahier, Saint-François-Xavier, $10.

Pois, hautement recommandés, Louis F. Duford, Saint-Norbert.

Fleur de blé, red fyfe, 1er prix, D. H. McMillan & Bros, Winnipeg; 2e, Ogilvie.

Sarrasin, 1er prix, Louis F. Dufort, Saint-Norbert.

LÉGUMES.

Patates, early rose, St. Patrick, beauty of Hebron,—1ers, Sir D. A. Smith.

Choux, raves, —1er, Victor Mager, Saint-Boniface.

Tomates rouges,—2ème, Peter Todd, Saint-Boniface.

Piment vert,—3ème, Victor Mager.

Concombres, gros,—2ème, Victor Mager; concombres à marinade,—3ème, Victor Mager.

Céleri blanc,—3ème, Victor Mager.

Choux, rouges,—2ème, Victor Mager.

Choux, Savoie,—1er, Abraham Guay, Saint-Boniface; 3ème, Victor Mager.

Patate hâtive, 2e prix, Victor Mager.

Choux frisés, 1er prix, V. Mager.

Salsifis, 2e prix, Victor Mager.

Asperges, 3e prix, Théophile Jetté, Saint-Norbert.

Rhubarbe, 2e prix, Victor Mager.

FRUITS, SIROPS, ETC.

Prunes du pays, 2e prix, T. Jetté.

Sirop d'érable, 1er prix, Aimé Beaubien, Saint-Jean-Baptiste.

FLEURS.

Immortelles, 1er prix, Victor Mager.

PRODUITS DE LAITERIE.

Beurre, tinette, 1er prix, C. George Caron, Saint-Charles.

Tinette de 25 lbs., 1er prix, C. George Caron.

10 lbs, 1er prix, C. George Caron.

3 tinettes, 2e prix, Perras & Patterson, Saint-François-Xavier.

5 lbs., 2e prix, C. Geo. Caron.

PRODUITS DOMESTIQUES.

Etoffe foulée, L. F. Dufort, Saint-Norbert.

Flanelle, laine et coton, L. F. Dufort.

Flanelle blanche, laine et coton, T. Jetté, Saint-Norbert.

Tapis du pays, 1er prix, Hyacinthe Michaud, Sainte-Agathe: 3e prix, Hyacinthe Michaud.

Couvertes de laines faite à la maison, L. F. Dufort.

Couvre-pieds léger, 2e prix, H. Michaud.

Etoffe du pays, 2e prix, L. F. Dufort.

Chapeau de paille fait à la maison, 1er prix, T. Jetté.

Mitaines en laine, 2e prix, J. B. Lalonde, Saint-Vital.

Laine filée, simple, 1er prix, L. F. Dufort; 2e prix, Jos. Landry, Lorette.

Laine, filée, double, 1er prix, Jos. Landry.

Savon fait à la maison, 3e prix, L. F. Dufort.

Extra, Melle Nancy F Trobisher, Saint-Norbert, veste en orignal, hautement recommandée; H. Michaud, draps en laine, recommandés.

BEAUX-ARTS.

Portrait, original ou copie, 1er Melle L. Prest, Winnipeg.

Dessins au crayon, Melle L. Prest.

Dessins à la plume et à l'encre, 1er, Melle Ethel Lloyd, Saint-Boniface.

OUVRAGES EN CUIR.

Souliers en peaux de chevreuil pour hommes, Melle N. Trobisher.

Souliers en peaux de chevreuil pour dames, Melle N. Trobisher.

Mitaines en cuir, Melle N. Trobisher.

OUVRAGES DE DAMES.

Broderies sur tapis de table, 2e, Mme T. Jetté.

Broderie sur pantoufles toutes faites, 1er, Melle N. Frobisher.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE ROUGE.

De 1818 à 1822.

(Suite.)

Lord Selkirk était passé à Londres vers la fin de l'année 1818, pour prendre des arrangements relativement à sa colonie, et aussi pour des raisons de santé. Lady Selkirk demeurée à Montréal, s'occupa activement durant l'hiver du succès de la mission de la Rivière-Rouge, et des besoins les plus pressants des missionnaires; elle écrivit plusieurs lettres à l'évêque de Québec pour protester de l'intérêt qu'elle portait à cette mission naissante, et le prier d'envoyer sans crainte ses ordres aux agents du Milord pour expédier les effets qu'il jugerait à propos d'envoyer.

Au printemps, Mgr Plessis réussit à trouver quatre bons ouvriers qui partirent à l'ouverture de la navigation, emportant pour la mission douze caisses d'outils et trois caisses de marchandises.

Les canots partis de Montréal, le 12 mai, arrivèrent à la Rivière-Rouge le 24 juillet.

"J'ai reçu, le 24 juillet, dit M. Provencher à l'évêque de Québec, mes caisses remplies d'outils; mes hommes sont en bonne santé. Ce que Votre Grandeur m'apprend dans une lettre au sujet des lignes qui mettent Pembina sur le terrain américain m'inquiète un peu et dérange mes calculs sur ce poste. Nous avons déjà bâti là une boutique de 24x18, un presbytère de 40x27, et nous avons le bois d'une chapelle de 60x30 rendu sur place. Heureusement cet ouvrage est fait avec l'argent d'une souscription faite parmi les gens de la place. Je vais continuer à y bâtir, car il faut que M. Dumoulin y passe l'hiver, l'année prochaine.

Ma chapelle de Saint-Boniface est à peu près toute équarrie; elle sera de 80x35. Je la ferai lever aussitôt que les ouvriers auront mis le presbytère de M. Dumoulin logeable."

M. Provencher, à son retour de Qu'Appelle, avait songé à aller donner au printemps, une mission au Fort bâti sur la rivière Winnipeg, dans l'espoir d'y rencontrer des Canadiens venant d'Arthabaska, mais le nombre de personnes venues à Saint-Boniface pour être instruites du cathéchisme le firent renoncer à ce voyage, afin, dit-il, de ne pas frustrer de l'instruction, ceux qui se sont rendus à la Fourche pour y passer l'été. Il fit venir de Pembina M. Dumoulin pour l'envoyer au Lac de LaPluie où se rendaient les canots du Nord.

M. Dumoulin partit le 22 juin et ne revint à Saint-Boniface qu'au mois d'août. Il eut le bonheur, durant son voyage, de baptiser un bon nombre d'enfants et de régulariser plusieurs mariages.

A son départ de Saint-Boniface, il avait laissé la colonie en proie au fléau des sauterelles écloses des œufs déposés l'année précédente. Tout fut détruit ce printemps-là; ces insectes étaient en si grand nombre qu'ils rongèrent non-seulement les grains, mais tout ce qu'il y avait de végétation, jusqu'à l'écorce des arbres.

Ce fut une nouvelle et dure épreuve pour M. Provencher que de voir une seconde fois tout l'établissement et le pays au loin dévasté par les sauterelles. Les gens qui, le printemps, avaient semé de confiance, perdaient en un instant non-seulement les fruits de leurs travaux, mais même l'espoir de pouvoir ensemencer les terres une autre année. A l'exception de quelques-uns qui avaient eu la prudence de garder en réserves quelques grains de semence, il ne restait plus de blé dans la colonie. Plusieurs étaient découragés et songeaient à abandonner leurs champs définitivement pour aller reprendre la vie de chasse dans les prairies, et il est bien probable que sans la présence du missionnaire ce noyeau de colons aurait été dispersé pour longtemps.

"Le manque de récolte, écrit M. Provencher, retarde beaucoup le progrès de la colonie. Tout le monde, à la Fourche, est occupé à chercher de la nourriture. Les familles abandonnent Saint-Boniface pour se rendre à Pembina, afin d'être plus près de la vache. Nous sommes obligés de faire beaucoup de dépenses pour la nourriture, étant obligés de nourrir nos hommes uniquement à la viande sans aucune autre chose, il en faut beaucoup. Outre cela, il nous faut perdre une grande partie du temps pour charroyer cette viande des prairies; puis, nos travaux vont languir, l'argent manquera et ça ira encore bien moins."

Malgré la pauvreté extrême dans laquelle il se trouva après la destruction complète des moissons de 1819, M. Provencher, ne négligea rien pour le progrès temporel et spirituel de la mission Assisté seulement de son compagnon, M. Dumoulin, il veut porter les secours de la religion à tous les postes environnants sur un rayon de plusieurs centaines de milles, Pembina, Rivière Souris. Rivière Qu'Appelle, Rivière Winnipeg, Lac LaPluie ont déjà tous reçus la visite du missionnaire, et il règle que dès le printemps suivant, M. Dumoulin fera le voyage à la Baie d'Hudson. A Saint-Boniface et à Pembina, il a ouvert des écoles où l'on enseigne aux enfants le catéchisme et la lecture; Celle de Pembina, dérigée par M. Edge est fréquentée par 60 enfants durant toute l'hiver, et leurs progrès sont tels que M. Dumoulin disait A Mgr Plessis dans une lettre, qu'il lui écrivait à Pâques que la plupart de ces enfants pouvaient lire, et savaient par cœur tout leur catéchisme. A Saint-Boniface, M. Provencher, malgré les soins qu'il est obligé de donner au temporel pour ses bâtisses et pour se procurer des vivres, il ne passe aucun jour sans donner des leçons de catéchisme aux enfants et aux adultes. Il dut même commencer cette année-là, à instruire des jeunes gens pour les préparer à un cours classique, car trois ans après, il avait déjà deux élèves, Chênier et Sénécal, qui terminaient leur cours latin et commencaient leurs humanités.

G. D.

(A continuer.)

PERSONNEL.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins, l'hon. M. LaRivière et M. C. J. Brydges, sont partis mardi matin pour aller assister à l'exposition de la société d'agriculture de Mountain et à celles de Boissevain et Crystal City. Ils seront de retour demain.

M. Hugh Sutherland, M. P., président de la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson, est arrivé à Winnipeg dimanche, de retour de son voyage en Angleterre.

M. G. B. Spencer, qui a été percepteur des douanes à Winnipeg qui était à sa retraite depuis trois ans environ, est mort hier matin, après une courte maladie, à l'âge de 74 ans.

M. Kirby a donné sa démission comme secrétaire de Son Honneur le Lieut-Gouverneur, mais il continuera de remplir les fonctions d'aide-de-camp. M. L. Clarke, fils M. Lawrence Clarke, de Prince-Albert, remplace M. Kirby comme secrétaire.

Madame Béliveau, de Winnipeg, est revenu de la province de Québec dimanche. Madame Béliveau était à bord du convoi qui a déraillé, et elle a eu le malheur de perdre toutes ses malles dans l'incendie qui a détruit, à l'exception du pullman, tous les chars qui composaient le train.

Melle Malvina Prince, de Lorette, est de retour de la province de Québec depuis vendredi.

Madame White, de cette ville, est partie ce matin pour Port-Moody où elle va rejoindre son mari.

M. A. C. Miquelon, de Sherbrooke, Qué., et conducteur de malles sur le "Québec Central," était en cette ville hier, en route pour Calgary, où il se rend en promenade chez son père. M. J. C. Z. Miquelon, agent d'émigration.

M. William Whyte qui a remplacé M. J. M. Egan, comme surintendant général de la division ouest du Pacifique, est arrivé samedi à Winnipeg où il doit dorénavant résider. On parle de la manière la plus flatteuse de cet important fonctionnaire.

Nouvelles Religieuses.

—Mgr l'Archevêque est parti vendredi dernier en visite pastorale à Wapella, Régina, Montagne de Bois, etc. Sa Grandeur n'est attendue que jeudi prochain à Saint-Boniface.

—Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de transférer d'Arichat à Antigonish le siège épiscopal du diocèse d'Arichat. Désormais l'évêque diocésain portera le titre d'évêque d'Antigonish.

—Le Pape a nommé une commission spéciale de cardinaux, pour étudier les lois sur le divorce dans les différents pays du monde afin de lui permettre de donner des instructions appropriées aux différents évêques de la cathclicité concernant la question du divorce.

—Vendredi, on célébré au Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, les noces de diamant d'un des prêtres les plus distingués de cette société. Nous voulons parler de M. l'abbé Bayle. Ce vénérable vieillard a présidé à la formation de Montréal. Quand il y est arrivé, il n'y avait que 20,000 âmes et un seul collège, établi par les messieurs de St. Sulpice où protestants et catholiques recevaient leur instruction.

A un diner offert en son honneur, assistaient Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Raymond, de St. Hyacinthe et Sa Grandeur Mgr Clut, évêque d'Erindel, le Recteur de l'Université Laval, les Supérieurs des Sulpiciens, des Jésuites, des Oblats et un grand nombre de prêtres des diocèses de Montréal, St. Hyacinthe et autres.

Ici, à Manitoba, nous nous faisons, plus particulièrement, l'écho de tous ceux qui sont passés par la maison de Saint-Sulpice en offrant au vénérable octogénaire nos meilleures félicitations, et en exprimant l'espoir qu'il sera conservé encore plusieurs années à l'affection de tous.

—Des prières spéciales sont commencées et se continueront pendant tout le mois d'octobre à la cathédrale. Une procession du Saint Rosaire a été faite dimanche après-midi. Ces prières particulières sont commandées à tous les fidèles par le Souverain Pontife pour obtenir le triomphe de l'Eglise.

—Les RR. PP. Magnan et Chaumont, O.M.I., sont arrivés d'Ottawa la semaine dernière pour travailler dans l'archidiocèse de Saint-Boniface.

—La retraite des Demoiselles du Pensionnat de Saint-Boniface est commencée hier soir pour se terminer dimanche matin. Le Rév. Père Lory, S. J., est le prédicateur de cette retraite dont les exercices sont suivis par environ 120 élèves.

CHOSES ET AUTRES.

—Le chiffre des faillites au Canada pour le trimestre et les neuf mois qui viennent d'expirer est presque le même que celui de l'année dernière.

Le chiffre des faillites pour le trimestre expiré le 30 septembre d'après les rapports de Dun & Cie, est de 258. Il était de 254 pour le trimestre correspondant de 1885. Il implique un passif total de $1,921,000 en 1886 contre $1,911,000 en 1885.

Pour les neuf mois, le chiffre des faillites en 1886 est de 957 contre 944 pour la même période en 1885. Le passif total est de $7,423,000 en 1886, contre $7,572,000 en 1885.

—Il y a de fortes probabilités que le président actuel, Grover Cleveland et son adversaire de 1884, James J. Blaine recevront de nouveau la nomination de leurs parti respectif pour la lutte présidentielle de 1888.

—Des dépêches nous apprennent que l'on vient de découvrir un riche filon d'or sur les bords de la rivière Stewart, près des limites de l'Alaska. La quantité trouvée jusqu'à présent réalise une valeur de $24,000.

—M. Justin McCarthy, délégué par les Parnellistes en Amérique pour y exposer la cause de l'Irlande, est arrivé à New-York.

—Il est rumeur que Sir Geo. Stephen président du Pacifique Canadien, va bientôt être fait sénateur en remplacement de l'hon. L. R. Masson, lieutenant-gouverneur de Québec.

—M. Tanner, le consul des Etats-Unis à Chemnitz, dit dans son rapport qu'on a fabriqué en Allemagne, en 1885, 1,100,000,000 de gallons de bière, c'est-à-dire assez pour former un lac de plus d'un mille carré, ayant six pieds et demi de profondeur, ou une rivière de dimensions assez considérables. Quoique l'on consume quatre fois autant de liqueurs enivrantes en Allemagne qu'aux Etats-Unis, il y a cependant 1,000 ivrognes invétérés dans ce dernier pays pour un en Allemagne. Le consul attribue ceci à la manière de boire des Allemands.

Ils boivent tranquillement et sans jamais avaler de grandes quantités à la fois. Il semble ridicule d'insister sur ce détail mais les autorités médicales attribuent à cet usage, la bonne santé des Allemands, malgré l'habitude qu'ils ont de boire d'énormes quantités de spiritueux.

—A l'exposition de 1851 l'Amérique britannique du nord occupait 3,000 pieds de surface. A celle de Paris en 1855, surface égale, avec 328 exposants. A l'exposition de 1867, à Paris, il y avait 610 exposants des province anglaises. A l'exposition de Philadelphie, en 1876, le Canada avait reçu 50,000 pieds carrés et avait 1,056 exposants. A l'exposition intercoloniale de Paris en 1878, le Canada avait 534 exposants. A l'exposition coloniale actuelle le Canada a 1,700 exposants et occupe 100,000 pieds carré.

—On agite actuellement à Montréal la question d'une gare centrale où les deux grands réseaux qui aboutissent à Montréal, le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien, se réuniraient pour le service des voyageurs.

—La France s'occupe plus que jamais du Canada. Les Canadiens-Français seront certainement heureux de connaître le sujet de composition française qui a été donné cette année aux candidats à l'Ecole de Saint-Cyr, de Paris. Le voici :

"La France au-delà des mers. La glorieuse suite de ses explorateurs et de ses guerriers depuis Cartier jusqu'à Montcalm, etc. La profonde empreinte laissée par le génie national: ses représentants en Asie, en Afrique, en Indo.Chine et en Océanie."

—On mande de la Nouvelle-Ecosse qu'en certaines localités la récolte des pommes de terre est menacée par un nouvel ennemi. C'est un ver long d'un pouce, qui perce la pomme de terre et en dévore toute la substance, ne laissant que l'enveloppe extérieure.

—On nous annonce l'arrivée au Canada de M. le vicomte de la Barthe, un Français de distinction, qui a l'intention de se fixer dans notre pays.

—C'est aujourd'hui que ce fait en province de Québec l'appel nominal des candidats pour les élections provinciales. La votation aura lieu le 14.

—M. Fletcher, entomologiste nous adresse un exemplaire de son rapport au ministre de l'agriculture sur les insectes nuisibles aux récoltes.

Les renseignements que renferme cette brochure sont fort utiles.

L'on peut se procurer un exemplaire gratis, par la poste en faisant demande à l'Entomologiste au Département de l'agriculture à Ottawa, M. Fletcher recevra, aussi tous les renseignements et répondra à toutes questions sur les insectes nuisibles.

—Il y a une huitaine de jours, une tentative d'évasion a jeté un certain émoi dans le pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Qué.

La garde en faction entendit un bruit sourd dans une des cellules, vers une heure du matin. Après quelques recherches, il trouva que ce bruit venait de la cellule de Napoléon Cadieux, qui a pris une part active à la dernière révolte et a été condamné à trois ans supplémentaires de pénitencier. Le même forçat a tenté, il y a environ un mois, de se suicider.

Le garde, aux aguets, vit Cadieux accroupi dans le fond de sa cellule et travaillant avec ardeur à enlever des briques. On le surveilla jusqu'au lendemain, et l'on constata que le mur était troué et avait une ouverture d'un demi-pied environ.

Le travail de la nuit était caché par un rang de briques qu'on posait pour la journée et qu'on enlevait le soir pour continuer l'ouvrage.

Par cette ouverture, Cadieux qui est tailleur de pierres, passait des outils à son voisin qui le secondait dans ses efforts.

Cadieux fut obligé de tout avouer et il a été condamné par le préfet à recevoir 36 coups de fouets.

Lorsque les exécuteurs chargés de lui infliger le châtiment firent leur apparition dans sa cellule, le forçat, écumant de rage, enleva ses habits en blasphémant et en vociférant :

"Je ne crains pas votre fouet! frappez." Il s'étendit lui-même sur le chevalet,

Les premiers coups le firent pâlir et ne le rendirent que plus furieux; mais au sixième, il avoua que le châtiment n'était pas doux. Au douzième, les cris de: pardon! se firent entendre, entremêlés de supplications.

Le bras de l'exécuteur fut arrêté au trentième coup. Les larmes, les cris, les promesses et la faiblesse du supplicié lui méritèrent cette grâce.

Après le châtiment, le forçat a été reconduit à sa cellule. La sévérité de cette punition a fait une profonde sensation parmi les détenus.

NAISSANCES

A Winnipeg, le 29 septembre, Madame Pierre Cadorette, un fils.

En cette ville, le 30 octobre courant, Madame Joseph Pélissier, un fils.

DECES.

A Winnipeg, le 2 courant, à l'âge de 6 ans et 4 mois, Rose-Anna, et le 3 courant, à l'âge de 5 ans et 4 mois, Lydia, enfants de M. Jean-Baptiste Desautels, barbier.

A Saint-Vital, le 4 courant, à l'âge de 10 mois, Rosalie, enfant de M. Antoine Boudreau.

En Saint-Boniface, le 3 courant, à l'âge de 88 ans, Madeleine Ducharme, veuve de feu André Beauchemin.

PÉNITENCIER DE MANITOBA

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Charbon," seront reçues au bureau du préfet du pénitencier de Manitoba, jusqu'à mardi, le 5 octobre, à midi, des personnes désireuses de fournir le charbon (600 tonnes plus ou moins) pendant l'année fiscale 1886-87.

Le soumissionnaire devra mentionner l'espèce de charbon, dur ou mou; 2,000 lbs par tonne.

Le préfet pourra, s'il le juge à propos, demander de celui dont la soumission aura été acceptée, une ou deux cautions pour assurer la complétion de son contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

La livraison au pénitencier devra commencer immédiatement.

S. L. BEDSON,
Préfet.

Montagne de Pierre,
9 septembre 1886.
1 ins 30 9 86

Chronique Locale.

—Le nouvel acte municipal deviendra en force le 1er novembre.

—Selkirk a maintenant une malle quotidienne.

—Le monument élevé à la mémoire des volontaires à Winnipeg a coûté $5,983.51.

—Pendant la semaine dernière 10,000 personnes ont traversé le pont Saint-Boniface.

—Comme la Banque de Montréal, la Banque Impériale aura une succursale à Calgary.

—La gare du Pacifique à Winnipeg est terminée, et elle est déjà occupée en grande partie.

—M. Vincent Taranto vient d'ouvrir un hôtel de première classe au No. 49 rue Fort, Winnipeg.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé 144 émigrants. Pendant tout le mois de septembre le nombre a été de 431.

—Les cours de l'Ecole de Médecine de Manitoba sont commencés vendredi. Les étudiants sont plus nombreux que l'an dernier.

—L'ours dont on se plaignait a été tué par son propriétaire et mis par quartiers pour être mangé Que les mères de famille se rassurent.

—Ce soir, jeudi, à 7.30 heures, il y aura exercice du chœur de la cathédrale à l'archevêché pour se préparer à la grande fête de La Toussaint. Il y aura aussi exercice samedi soir.

—La maison ci-devant occupée par M. N. Bétournay et située sur l'avenue Provencher, sera vendue à l'enchère, le 12 courant, par M. Jos Wolf. Voir l'annonce.

—Les examens d'admission au service civil du Canada commenceront à Winnipeg, le 9 novembre prochain. Les demandes d'admission devront être faites avant le 25 du mois courant.

—Les malles de l'Est de jeudi dernier qui devaient nous arriver dimanche matin, ont été à peu près toutes détruites dans l'incendie du convoi dont nous relatons ailleurs la triste destruction.

—Hier après-midi, la brigade du feu a été appelée pour éteindre un commencement d'incendie chez M. Masse, rue LaVérandrye, mais heureusement qu'on parvint à se rendre maître du feu avant que ses services ne fussent requis.

—La liste des électeurs pour le district électoral de Saint-Boniface, a été finalement approuvée mardi par l'hon. juge Prud'homme. Aucune plainte ou demande de qualification n'a été faite. La liste contient 743 noms.

—Le Conseil a donné ordre, à sa dernière séance, au Secrétaire-Trésorier de percevoir sous le plus court délai et par toutes voies que de droit, tous les arrérages de licences ainsi que les arrérages de taxes sur propriétés mobilières pour les années 1883-84 85.

—Les directeurs de la Société de Construction de Saint-Boniface sont : L'hon. M. Royal, président, MM. D. Miller, J. E. Cyr, M.P.P., J. E. P. Prendergast, M.P.P., N. D. Beck et Roger Marion. Pour toute informations l'on doit s'adresser à M. Edw. Lloyd, Secrétaire *pro tempore.*

—Les feux de prairie exercent de grands ravages surtout dans le sud et le sud-ouest de la province. Lundi à Niverville, M. Nap. Saint-Germain s'est fait surprendre par les flammes, et ce n'est qu'après avoir enduré de graves brulures qu'il parvint à échapper. Deux de ses chevaux succomberont probablement.

—Perdu, le 29 septembre, un paquet de marchandises depuis le pont Saint-Boniface jusqu'à Saint-Vital.

Perdus, le 2 courant, une peau de buffalo doublée en flanelle bleue et un pardessus en tweed, depuis les terrains de l'exposition jusqu'à la rue Water à Winnipeg.

Récompense libérale à ceux qui rapporteront ces effets à nos bureaux.

—Le conseil s'est réuni lundi et a déterminé le taux de la taxe pour l'année courante, comme suit : taxe municipale, ½ cent ; texe pour débentures, ¾ de cent ; taxe scolaire, ⅛ de cent, et taxe district, $\frac{1}{16}$ de cent ;—total, 1½ cents dans la piastre. Le taux est plus élevé que celui de l'an dernier, mais d'un autre côté, l'évaluation étant bien plus basse, la taxe ne sera pas aussi forte.

—Pendant le mois de septembre, il a été amené au marché de Winnipeg :—607 charges de foin ; 443 charges de bois ; 2,130 minots de patates ; 1,120 minots d'avoine ; 120 têtes de bétail, 114.116 lbs. ; 22 vaches à lait ; 22 porcs, 14,210 lbs ; 3,010 volailles ; 580 couples de canards ; 504 charges de légumes ; 2,000 dozs. d'œufs ; 608 sceaux de champignons. Le nombre des billets sortis a été de 1,950 et les recettes se sont élevées à $150 60.

—L'état suivant montre la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation et les droits perçus pendant le mois de septembre 1886 comparés avec ceux de l'année dernière :

Description.	Valeur. 1885.	Valeur. 1886.
Marchandises exportées	$231,241 00	$126,449 00
Marchandises importées avec droits	166,235 00	165,085 00
Marchandises importées sans droits	15,362 00	15,329 00
Total importé	$171,597 00	$180,414 00
Marchandises entrées pour la consommation, avec et sans droits	$186,522 00	$165,925 00
Droits perçus	44,924 82	43,427 35

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Spiritueux	9,537 82
Tabac et cigares	5,104 80
Malt	867 11
Inspection de pétrole	189 00
Divers	100 00
	$15,798 74

—Un voleur qui a fait des siennes ces jours derniers à Winnipeg, et que la police de la cité poursuit en ce moment, s'est introduit hier soir, vers les 11 heures, à l'Hôtel Saint-Boniface et était en train de visiter le coffre de sureté, quand il fut dérangé par le propriétaire, M. Mondor. Pas n'est besoin de dire qu'il a décampé, et d'autant plus vite que le constable Forcier qui avait remarqué sa mine suspecte et qui l'avait suivi, se mit à sa poursuite. Après une course échevelée dans la partie nord de la ville, le coquin parvint à échapper. L'on suppose qu'il a pris la route d'Emerson, et les autorités sont sur le qui-vive.

—Rien au monde ne peut pallier la conduite des individus qui, dans la nuit de mardi, ont brisé des arbres sur la propriété de M. J. Turenne, brisé l'enseigne de M. le Dr Lambert, coupé en petits morceaux un câble d'une quarantaine de pieds appartenant à M. F. Trudeau, et commis, autres actes également repréhenbles. Il est des écarts que l'on peut concevoir, mais dans ce cas-ci, nous n'y pouvons trouver la moindre trace de sens commun. Les autorités sont bien décidées à sévir avec toute la rigueur de la loi contre ceux qui se rendront coupables d'actions aussi indignes.

—A une assemblée des paroissiens de Saint-Boniface, tenue à la sacristie, dimanche dernier, le rapport du comité nommé le dimanche précédent pour prendre en considération les améliorations que l'on a intention de faire au système de chauffage de la cathédrale, a été lu et adopté. Ensuite, il a été nommé un nouveau comité composé de Son Honneur le Maire, M. le Sénateur Girard, MM V. Mager, L. J. A. Lévêque et E. Lloyd, pour préparer des listes de souscription et s'occuper des détails nécessaires à cette œuvre. Le comité s'est réuni mardi soir et a décidé de demander à chaque famille une souscription d'au moins cinq cents par semaine, et par ce moyen l'on calcule que le montant requis sera aisément perçu en deux ans.

Chronique de la Province.

Fort-Alexandre.

25 Septembre.—La nouvelle de la mort du Rév. P. Madore, qui nous est arrivée ici, il y a huit jours, a été vivement sentie, par toute la population catholique et protestante; depuis longtemps, on s'y attendait, vu sa longue et douloureuse maladie, que l'on connaissait, et dont tous s'informaient avec anxiété, à toute occasion Néanmoins, cette nouvelle a été un vrai coup de foudre pour tous.

Le Rév. P. Madore, par ses bonnes manières, et son urbanité proverbiale, s'était gagné l'estime et l'affection de tous ceux qui s'étaient trouvés en contact avec lui. Plusieurs Sauvages et Métis lui doivent, après Dieu, le bienfait de leur régénération spirituelle. Aussi, vivra-t-il longtemps lans le souvenir de tous.

—Malgré la grande sécheresse que nous avons eue, ici, comme ailleurs, cet été, la récolte est comparativement bonne.

—Toute notre population se prépare, actuellement pour la pêche d'automne ; c'est une question pour ainsi dire, de vie ou de mort. Espérons que leurs durs travaux ne seront pas inutiles.

—Il est fâcheux que le Département des Sauvages ne nous favorise pas, au moins, de temps en temps, de la visite d'un bon médecin ; il y a eu, cet été, et il y a encore, actuellement dans la réserve, des cas de maladie bien sérieux.

—Nous avons eu, dernièrement, la visite de M. McColl, Surintendant des Sauvages ; il a visité notre école, dont il a paru bien satisfait. Nous avons, depuis la réouverture des classes, une assistance moyenne de 28 à 30 enfants, Sauvages et Métis.

—La gelée nous a fait une courte apparition, il y a une huitaine de jours, mais actuellement, nous avons un temps magnifique.

—Le Rév. Père Allard, O. M. I., de Selkirk, est venu ici, au commencement du mois, pour les exercices du jubilé, qu'il a prêché avec beaucoup de succès. Tous nos catholiques étaient heureux de revoir au milieu d'eux, celui qui a tant travaillé pour eux, pendant quatre années, et qui, pendant ce temps, est parvenu, à force de sacrifices et de dévouement, à leur batir une église commode et spacieuse ; quand elle sera complètement terminée, ce sera une de nos plus belles églises dans nos missions sauvages.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un règlement pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un Moulin à Farine et d'une Beurrerie, a été soumis au conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement sera pris le troisième jour de novembre prochain, aux lieux indiqués ci-dessous :—

QUARTIER No. 1—Dans la maison de M Martin Jérôme ;

QUARTIER No. 2—Dans la salle du conseil municipal, dans la bâtisse de comté ;

QUARTIER No. 3—Dans la maison de M. Joseph Gladu.

Le dit règlement décrète que les dites débentures seront émises pour le terme de cinq ans, à compter de leur émission, et deviendront dues et échues à l'expiration de ce temps, et que les prélèvements suivants seront faits sur tous les biens imposables de la municipalité :

1o. Pour couvrir tel intérêt, la somme de deux cent dix piastres, annuellement ;

2o. Pour établir un fonds d'amortissement : pour la première année, deux cents piastres ; pour la seconde année, trois cent cinquante piastres ; pour la troisième année, six cents piastres ; pour la quatrième année, huit cent cinquante piastres ; pour la cinquième et dernière année, mille piastres.

L'actif de la municipalité de DeSalaberry est de $6,175.25, et son passif de $2,111.25.

Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375.00.

Le dit règlement est conservé de record et peut être vu dans le bureau du soussigné jusqu'au jour de la votation.

Daté à Saint-Pierre, ce 5 octobre A.D., 1886.

L. M P. NOEL,
Sec.-Trésorier.

4ins 7 10 86 .



SOCIETES D'AGRICULTURE DE Divisions Electorales.

Avis est par les présentes donné que pour assimiler les diverses Sociétés d'Agriculture de Divisions Electorales aux nouvelles divisions électorales de la Province, faites à la dernière Session de l'Assemblée Législative, une assemblée aura lieu dans les diverses divisions électorales ci-après mentionnées, vendredi le quinzième jour d'octobre A.D. 1886, à 2 heures de l'après-midi, pour organiser une Société d'Agriculture dans chacune des dites divisions électorales. Les procédés des dites assemblées seront régis par les règles suivantes, qui ont été préparées par le Conseil du Bureau d'Agriculture de Manitoba, en conformité des amendements à l'Acte de l'Agriculture, 1886, section 36 :—

1. Chaque assemblée sera tenue à l'endroit designé dans la section huit de ces règles, et s'ouvrira dans chaque cas à deux heures de l'après-midi du 15ème jour d'octobre, A.D. 1886, ou aussitôt ensuite, que faire se pourra, pourvu que les dites assemblées commenceront avant quatre heures de l'après-midi, du dit jour.

2. A l'ouverture de chacune de ces assemblées, les personnes présentes éliront un président et un secrétaire.

3. Après l'élection du président et du secrétaire, tel que pourvu dans la section deux des presentes règles, l'assemblée s'ajournera durant une demi-heure, et dans cet intervalle le secrétaire de l'assembleé recevra des souscriptions de pas moins qu'une piastre de toute personne qui désirera devenir membre de la société qu'il s'agira d'organiser.

4. A l'expiration de la demi-heure d'ajournement auquel il est pourvu dans la section trois de ces règles, l'assemblée reprendra les délibérations, et seules les personnes qui auront payé une souscription de pas moins qu'une piastre au secrétaire de l'assemblée, tel que pourvu dans la dite section trois, auront droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée et d'y voter.

5. Les membres qui auront payé la souscription susdite, éliront au scrutin, parmi les dits membres, dix directeurs et un auditeur.

6. Sous une semaine du 15 octobre 1886 les directeurs, de chaque société, élus tels que pourvu dans la section cinq des présentes règles, se réuniront et éliront un d'entre eux comme président, et deux autres premier et second vice-présidents respectivement et parmi eux ou autrement, un secrétaire-trésorier, et aussi un auditeur qui lui sera choisi en dehors du dit nombre.

7. Une copie certifiée des minutes des assemblées tenues le dit 15 octobre, et des assemblées subséquentes tenues pour l'élection des officiers, donnant une liste des officiers élus, avec leurs adresses postales, sera transmise au Secrétaire-Trésorier du Bureau d'Agriculture, à Winnipeg, pas plus tard que le 27ème jour d'octobre A.D. 1886, et toute société qui ne transmettra pas ces détails n'aura pas droit de recevoir aucune part de l'allocation provinciale pour l'année A.D. 1887.

8. Les assemblées du 15 octobre 1886, seront tenues aux endroits suivants, savoir :

Division Electorale de Belles Plaines, comprenant les municipalités, d'Osprey, Glensdale, Rosedale et Lansdowne, et la ville de Neepawa, au Palais de Justice, Neepawa.

Division Electorale de Brandon Est, comprenant la cité de Brandon, et les municipalités d'Elton et Cornwallis, en l'hôtel de ville de Brandon.

Division Electorale de Brandon Ouest, comprenant les municipalités de Daly, Whitehead, Glenwood et Oakland, à l'Hôtel Crescent, Souris.

Division Electorale de Cypress, comprenant les municipalités de Cypress Sud et Argyle, au magasin de M. Andrew, section 32, township 6, rang 15 ouest.

Division Electorale de Cartier, comprenant les municipalités de MacDonald, Cartier et Saint-Norbert, au magasin de M. E. Brisebois, Saint-Norbert.

Division Electorale de Dufferin Sud, comprenant les municipalités de Dufferin Sud et Rhineland, à l'hôtel de ville de Morden.

Division Electorale de Carleton et Dufferin Nord, à la maison d'école de Rosebank, township 4, rang 5 ouest.

Division Electorale de Dennis, comprenant les municipalités de Wallace, Woodworth, Pipestone et Sifton, en l'hôtel de ville, Virden.

Division Electorale d'Emerson, comprenant la cité d'Emerson, et la municipalité de Franklin, en l'hôtel de ville, Dominion City.

Division Electorale de Lorne, comprenant les municipalites de Norfolk Sud et Lorne, à la maison d'école, Norquay.

Division Electorale de la Vérandrye, comprenant les municipalités de Taché, Hespeler et Sainte-Anne, à l'endroit où se tiennent les assemblées du conseil municipal, Ste.-Anne.

Division Electorale de Mountain, comprenant les municipalités de Derby et Louise, à Clearwater.

Division Electorale de Morris, comprenant la ville de Morris et les municipalités de Morris, Douglass et Montcalm, à l'hôtel Parenteau, Saint-Jean-Baptiste.

Division Electorale de Minnedosa-ouest, comprenant la moitié ouest des comtés de Minnedosa-ouest et de Riding Mountain, à Rosedale.

Division Electorale de Minnedosa-Est, comprenant la moitié Est des comtés de Minnedosa-Est et de Riding Mountain, à l'Hôtel de Ville, Minnedosa.

Division Electorale de Norfolk, comprenant les municipalité de Cypress-Nord et Norfolk-Nord, à la gare du C. de F. du P. C., Sydney.

Division Electorale de Rockwood, comprenant la municipalité de Rockwood et le comté de Gimli, à la maison d'école, Balmoral

Division Electorale de Russell, comprenant les Municipalités de Rossburn, Silver Creek, Russell, Boulton et Shell River, à l'hôtel de ville de Russell.

Division Electorale de Souris, comprenant les municipalités de Melora, Arthur, Inchiquim et Brenda, au magasin de Warren, section 36, township 3, rang 26, ouest.

Division Electorale de Springfield, comprenant les municipalités de Springfield et Varennes, à la maison d'école de Plympton Nord.

Division Electorale de St. Clements, comprenant la municipalité de St. Clements, la ville de Selkirk-Est et le comté de Plessis, à la maison d'école de Selkirk-Est.

Division électorale de St. Andrews, comprenant la municipalité de St. Andrews et la ville de Selkirk, à la salle du conseil de Selkirk.

Division électorale de Saint-François-Xavier, comprenant les municipalités de Saint-François-Xavier et Belcourt, à la salle municipale de Saint-François-Xavier.

Division électorale de Shoal Lake, comprenant la ville de Birtle et les municipalités d'Oak River, Miniota, Archie, Ellice, Birtle et Shoal Lake, à l'hôtel de ville de Birtle.

Division électorale de la Montagne à la Tortue, comprenant les municipalités de la Montagne à la Tortue, DeLorraine, Whitewater et Riverside, à l'église wesleyienne, à Boissevain.

Division Electorale de Westbourne, comprenant la ville de Gladstone et la municipalité de Westbourne, à Andrews Hall, à Gladstone.

Division Electorale de Woodlands comprenant les municipalités de Woodlands, Saint-Laurent, Posen et Fairford, au bureau de poste de Meadow Lea.

Par ordre,

ACTON BURROWS,
Secrétaire-Trésorier du
Bureau d'Agriculture.

Winnipeg, 13 septembre 1886.
1ins. 7,10,86

NOTICE.

Sale of Lands in the Municipality of Cartier, in Arrears of Taxes.

By virtue of a warrant issued by the Chairman of the Eastern Judicial District Board of the Province of Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the said the Eastern Judicial District Board, to me directed and bearing date the first day of September, A.D. 1886, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described in the Municipality of Cartier, for the arrears respectively due thereupon, together with costs.

I do hereby give notice, that unless the said arrears and costs be sooner paid I shall on Monday the eighteenth day of October next, at the hour of ten o'clock, in the forenoon of that day, at the Town Hall, in the Town of St. Boniface in the County of Selkirk, sell by public auction so much of the the said lands as may be sufficient to discharge the taxes and all charges incurred, in and, about the sale and collection of the same, as authorized by the Manitoba Municipal Act 1884, and amendments thereto.

AVIS.

Vente de terres pour arrérages de taxes dans la Municipalité de Cartier.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le premier jour de septembre A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Cartier, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le dix-huitième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville, dans la ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
Lot 122 St. Norbert	2 76	2 00	4 76	Patented
Lot 17 St. Norbert, 155 acres	29 04	2 00	31 04	do
Lot 625 St. Agathe, 113 acres	40 20	2 00	42 20	do
Lot 639 St. Agathe, 149 acres	33 70	2 00	35 70	do
Lot 43 St. Norbert, 69 acres	13 11	2 00	15 11	do
Lot 44 St. Norbert, 221 acres	43 24	2 00	45 24	do
Pt lot 45 St. Norbert, 3 chs. Sth 60 ac.	18 11	2 00	20 11	do
Pt lot 48 St. Norbert, 2 chs. Nth 1 mile 16 acres	14 09	2 00	16 09	do
Lot 14 St. Vital, 144 acres	14 09	2 00	16 09	do
Lot 99 St Norbert, 44 acres	13 92	2 00	15 92	do
Pt lot 35 St. Norbert, 3 chs. Sth 68 ac.	15 12	2 00	17 12	do
Lot 563 St. Agathe, ½ acre	46 12	2 00	48 12	do
Pt lot 101 St. Norbert from Red River back on the 3 miles Nth 5 acres	12 82	2 00	14 82	do
Lot 585 St. Agathe, 217 acres	77 40	2 00	79 40	Patented
Pt lot 35 St. Norbert, 2 chs. Nth 160 ac.	31 03	2 00	33 03	do
Pt lot 101 St. Norbert, 3 chs. Sth 21 ac.	26 57	2 00	28 57	do
Pt lot 100 St. Norbert, 2 chs. Sth from the Coulée to the great highway 5 ac.	26 34	2 00	28 34	do
Lot 597 Ste. Agathe, 160 acres	23 61	2 0	25 61	do
Lot 16 St. Norbert 267 acres	84 53	2 00	86 53	do
Lot 30 St. Norbert, 42 acres	12 48	2 00	14 48	do
Lot 29 St. Norbert, 56 acres	15 93	2 00	17 93	do
Lot 8 St. Norbert, 172 acres	50 60	2 00	52 60	do
Lot 33 St Vital, inner 2 miles, 116 ac	32 55	2 00	34 55	do
Lot 607 Ste. Agathe, 174 acres	72 51	2 00	74 51	do
Lot 69 St. Norbert, 331 acres	77 86	2 00	79 86	do
Lot 6 St. Norbert, 159 acres	36 00	2 00	38 00	do
Lot 51 St. Norbert, 106 acres	34 68	2 00	36 68	do
Lot 109 St. Norbert, 20 acres	15 93	2 00	17 93	do
Lot 31 St. Vital, 132 acres	40 31	2 00	42 31	do
Lot 4 St. Vital, 275 acres	63 31	2 00	65 31	do
Lot 67 St. Norbert, 223 acres	79 41	2 00	81 41	do
Lot 7 St. Norbert, 159 acres	50 08	2 00	52 08	do
Lot 18 St. Norbert, 100 acres	31 97	2 00	33 97	do
Lot 555 Ste. Agaihe, 150 acres	68 60	2 00	70 60	do
Lot 557 Ste. Agathe, 156 acres	42 67	2 00	44 67	do
Lot 593 Ste. Agathe, 148 acres	41 12	2 00	43 12	do

Dated at Winnipeg this first day of September A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 202) 36–40



AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des Soumissions Cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumissions pour Hôpital, etc., à Regina, T. du N.-O.," seront reçues jusqu'à

JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1886,

nclusivement, pour la construction d'un Hôpital et d'une Salle de Chirurgie à Regina, T. du N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau du Commis des Travaux, à Regina, le et après le 20 courant, lundi.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération si elles ne sont pas faites sur les formules fournies, et ne portent les signatures actuelles de ceux qui les font.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque *accepté*, fait payable à l'ordre de l'hon. ministre des Travaux Publics, et égal à cinq par cent du montant de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer son contrat quand il en sera requis, ou s'il ne le remplit pas.

Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.

Le Département des Travaux Publics ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

D. EWART,
Architecte.

Bureau du Commis des Travaux, Regina, T. du N.-O., 16 Septembre 1886.
1 ins 24 9 86



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau jusqu'à Vendredi, le 8 Octobre prochain, inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Travaux à Port Arthur" pour la construction d'un prolongement au

BRISE-LAMES

A

PORT ARTHUR.

BAIE DU TONNERRE,

d'après les plans et devis, que l'on pourra voir en s'adressant à W. F. Davidson, Ecr., Maître du Havre, Port Arthur, et au Ministre des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portent leurs véritables signatures.

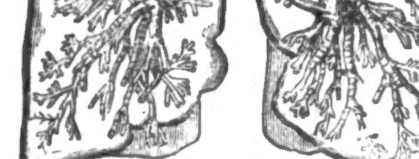
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque, fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Ordre.

A. GOBEIL,
Secrétaire,

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 10 Septembre 1886.
2ins.23.9.86.



(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f83, 1a



L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

PRIS INTERIEUREMENT il guerit la Dyssenterie, le Choléra, la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guerit le Panaris, les Engelures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens, **25c.** et **50c.** la Bouteille.

Prenez Garde aux Imitations.

MADAME BLAIS,

MODISTE.

COIN DES RUES TACHÉ ET DUMOULIN, ST. BONIFACE, MAN.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.

1an 15 4 86.



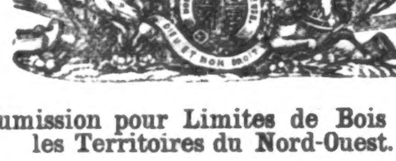
Soumission pour l'obtention d'une licence pour la coupe du bois sur les terres de la Puissance, dans le district d'Alberta, T. du N.-O.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, samedi, le 23 octobre prochain pour une limite de bois, cinq milles carrés, située sur la rivière Cascade, tributaire de la rivière Tête du Diable, dans le township 27, rangs 11 et 12, ouest du 5ème méridien, dans le district d'Alberta.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions auxquelles elle sera licenciée et les formules de soumissions, peuvent être obtenues à ce Département, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Interieur.

3ins.30.9.86.



Soumission pour Limites de Bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 1er novembre prochain, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1887, sur des Limites situées sur la ligne du Chemin de fer du Pacifique, à l'est du rang huit, est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position approximative de ces limites, en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées peuvent être obtenues au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS.
Député Ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 Septembre 1886.
3ins.30 9.86.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

MOOSOMIN ET REDPATH,

à compter du premier janvier prochain.

Distance calculée 41 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *vià* Hillburn et Rocanville (ainsi que Dongola, si établi.)

Les malles devront laisser Moosomin tous les lundis à 6.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 5.00 heures p.m. Laisseront Redpath tous les mardis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 7.00 heures, p.m.

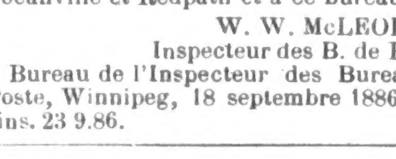
Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront Redpath tous les jeudis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 6.00 heures, p.m. L'aisseront Moosomin tous les vendredis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 6.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureaux de poste de Moosomin, Hillburn, Rocanville et Redpath et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.
3ins. 23 9.86.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

WALLACE ET LA STATION DE WHITEWOOD,

à partir du premier janvier prochain.

Distance calculée 100 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *vià* Yorkton, Armstrong's Lake, Crescent Lake, Broadview, Kinbrae, Sumner, Esterhaz et Forest Farm.

Les malles devront laisser Wallace tous les lundis à 9.00 heures, a.m., pour arriver à la Station de Whitewood tous les mercredis à 3.00 p.m. Laisseront la Station de Whitewood tous les jeudis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les samedis à 2.00 heures p.m.

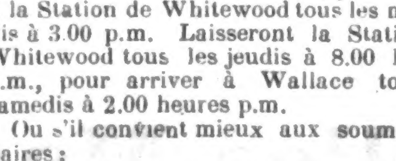
Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront la Station de Whitewood tous les lundis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les mercredis à 2.00 heures, p.m. Laisseront Wallace tous les jeudis à 9.00 heures, a.m., et arriveront à la Station de Whitewood tous les samedis à 3.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus, et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste sus-mentionné et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.
3ins.23.9.86.





LOTERIE NATIONALE

— DE —

M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS

Première Série - $50,000.00
GROS LOT, $10,000
Deuxième Série - $10,000 00
GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL

— DES —

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 10 Novembre Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

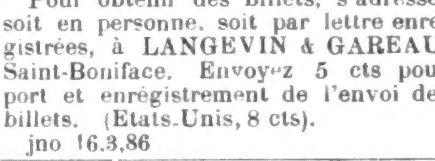
HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !

COUT DU BILLET:

Premiere Serie............$1.00
Deuxieme Serie............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).

jno 16.3.86



PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.



BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

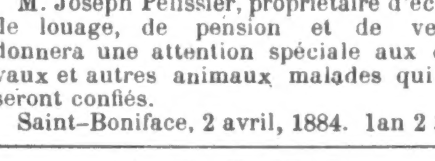
204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boite 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8. 86.



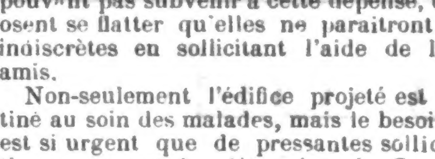
ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84



APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être preparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

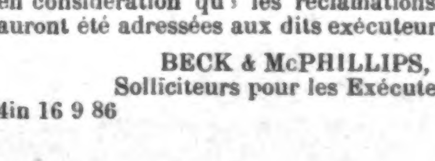
Avis aux Créanciers.

Prenez avis que les Créanciers de Urbain Delorme, ci-devant de la Paroisse de Saint-François-Xavier, dans le comté de Marquette, cultivateur, qui mourut le ou vers le 13 août 1886, auront à envoyer, le ou avant le 26ème jour d'octobre 1886, par la malle, frais de poste payés, à Beck & McPhillips, solliciteurs, No 344 rue Principale, Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du défunt, leurs noms, adresses et description, avec tout le détail de leurs réclamations, un état de leurs comptes et la nature des garanties de paiement dont ils sont les porteurs, s'ils en ont.

Et prenez avis qu'après la date ci-dessus mentionnée, les dits exécuteurs seront libres de distribuer l'actif du dit testateur entre les parties qui y ont droit, ne prenant en considération que les réclamations qui auront été adressées aux dits exécuteurs.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs pour les Exécuteurs.

4in 16 9 86



SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte. s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule preparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boîte gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'école, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface.

jno 12.3 85.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS vià la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN
Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces; 20c. et 35c.; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

1a 18,3, 86

ALLEZ CHEZ

J. G. MILLS et Cie.,

Nous vendrons 100 lbs. de Cassonnade Blanche pour $5.00, à ceux qui achèteront une boîte de thé de 20 lbs. valant 50 cts. la lb.

Nous vendrons 50 lbs. de Cassonnade Blanche pour $2.50, à ceux qui achèteront une boîte de thé de 10 lbs. valant 50 cts. la lb.

Nous vendrons 20 lbs. de Cassonnade Blanche pour $1.00 à ceux qui achèteront une boîte de thé valant 50 cts. la lb.

Nous serons heureux d'envoyer des échantillons au Nord-Ouest à tous ceux qui nous en feront la demande.

J. G. MILLS & Cie.,

MARCHANDS DE THÉS,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

1an 10. 6. 86.

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 pm
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m 1 14	Moose Jaw	5 1 †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 2 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m 1 11	Medecine Hat	16 1 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m 1 10	Calgary	19 1 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 1	7 00 a m

Allant vers le Sud Départ	Stations.	Allant vers le Nord Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. Départ	Stations.	Allant Sud. Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est. Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Départ	Stations.	Allant Nord-Est Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

IMPRIMERIE

— DU —

Journal "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatton

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA